

05/10

CONSEIL DE LA VIE ÉTUDIANTE ET DE LA FORMATION**PROCÈS-VERBAL****DE LA SÉANCE DU 16 MAI 2022****Présents :**

Cyril BENOÎT, Céline BUON, Raphaël CHARPENTIER, Kévin COHEN, Quentin COTON, Florence DANTON, Mario DEL PERO, Grégoire ÉTRILLARD (départ à 9h15, procuration à Raphaël CHARPENTIER), Pauline HOT, Pauline LEBARON, Pierre-Louis PÉRIN, Paul VIGNAT.

Absents ou excusés

Mariana de ABREU NUNES da SILVA, Sarah BONVALET-YOUNES, Théo GAUDY, Emiliano GROSSMAN (procuration à Mario DEL PERO), Cassandre RÉMOND, Julie SAADA

Assistaient à la séance :

Karine AURÉLIA	Directrice déléguée à l'égalité des chances
Emmanuelle DUBRANA-LÉTY	Directrice de l'immobilier
Myriam DUBOIS-MONKACHI	Directrice de la formation par intérim
Ismahane GASMI	Chargée de mission
Hélène KLOECKNER	Responsable de la transformation et du projet Campus 2022
Héloïse LAMMENS	Responsable de la transition écologique
Bruno PALIER	Directeur de recherche, Centre d'Etudes Européennes
Sébastien THUBERT	Directeur de la vie de campus et de l'engagement
Baptiste VIVIEN	Responsable de l'engagement étudiant

*

* *

I. Présentation du rapport sur les interactions entre recherche et enseignement à Sciences Po	2
II. Reconnaissance d'une association étudiante	11
III. Validation d'une dotation complémentaire d'une association permanente	11
IV. Transition écologique à Sciences Po	12
V. Point d'information relatif à l'extension du dispositif Convention éducation prioritaire (CEP)	16
VI. Échange d'informations sur des questions diverses	18

CONSEIL DE LA VIE ÉTUDIANTE ET DE LA FORMATION

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 16 MAI 2022

La séance est ouverte à 8 heures 35 par Raphaël CHARPENTIER.

Raphaël CHARPENTIER

Bonjour à toutes et tous, et bienvenue à ce Conseil de la vie étudiante et de la formation qui est à distance aujourd'hui pour tout le monde. C'est un Conseil qui comporte plusieurs sujets d'importance pour la vie de l'école, que j'ai hâte, comme je l'imagine pour chacun d'entre vous, d'aborder. Nous allons en effet évoquer dans un instant avec Bruno PALIER les questions d'organisation de notre formation, qui ont été des sujets d'après débats pendant la procédure de sélection du nouveau Directeur et qui aujourd'hui encore font partie des questions clés de l'organisation et des mois à venir. Il y a aussi la question de l'environnement, à laquelle Mariana DE ABREU et moi tenons particulièrement, et je remercie infiniment Héloïse LAMMENS d'accepter de faire cette présentation que nous avions demandée en de nombreuses occasions. Il y aura évidemment un point d'étape sur la procédure CEP, avant un vote qui aura lieu au prochain Conseil de l'Institut, qui va étendre le nombre de lycées partenaires.

I. PRÉSENTATION DU RAPPORT SUR LES INTERACTIONS ENTRE RECHERCHE ET ENSEIGNEMENT À SCIENCES PO

Raphaël CHARPENTIER

Sans plus attendre, je laisse la parole à Bruno PALIER, que je remercie encore d'être venu nous présenter aujourd'hui le rapport dont il est le co-auteur.

Bruno PALIER

Bonjour à toutes et à tous, merci de cette invitation. Je suis venu présenter un rapport que j'ai réalisé entre avril 2021 et février 2022, un rapport qui porte sur l'articulation entre recherche et formation à Sciences Po, avec une question qui m'avait été posée par Bénédicte DURAND : comment mieux irriguer la formation par la recherche à Sciences Po ? Pour réaliser ce rapport que j'ai fait avec une étudiante de master de PSIA, Charlotte GRIMONT, et qui a été suivi notamment par Myriam DUBOIS-MONKACHI, j'ai procédé à la lecture de textes de Sciences Po, à la comparaison de Sciences Po avec d'autres universités, avec lesquelles nous avons l'habitude de nous comparer, et j'ai surtout procédé à de nombreux entretiens, avec des membres de la formation, des membres de la faculté permanente, mais aussi des étudiants, avec en parallèle à ces entretiens un petit questionnaire que l'on avait distribué aux étudiants délégués. L'idée était d'essayer de comprendre comment s'articule la formation et ce que j'ai d'abord appelé recherche puis progressivement plutôt sciences humaines et sociales, donc l'articulation entre les sciences humaines et sociales et la formation à Sciences Po. J'ai remis un rapport assez long. Je revendique sa longueur, parce qu'un des objectifs de ce rapport est d'essayer de décrire ce qui se fait dans différents endroits à Sciences Po. Un des premiers constats est en effet que l'on ne se connaît pas suffisamment, on ne sait pas assez ce qui se passe dans différents endroits. L'idée était donc de nous faire mieux nous connaître. Le rapport est structuré en trois parties.

La première partie essaye de poser les évolutions de Sciences Po et de les situer dans le paysage international, mais aussi dans les perceptions de chacun des membres participant à Sciences Po. Je vais le rappeler rapidement, Sciences Po a été pendant très longtemps une école qui préparait à un certain nombre de concours, et en même temps à la vie active, au moyen de formations données par de nombreux intervenants extérieurs. Il n'y avait pas vraiment de faculté permanente à Sciences Po. C'est le monde de la formation qui s'était construit ainsi. En parallèle, s'est constitué progressivement à partir

des années 50 un petit monde de la recherche, d'abord en sciences politiques, puis en histoire et sociologie, qui n'était pas vraiment connecté avec la formation. Il y avait donc deux mondes à Sciences Po, le monde de la recherche et le monde de la formation. Et on peut voir que l'on a hérité de cette histoire dans la structuration des instances de Sciences Po, par exemple ici : c'est un Conseil de la Vie étudiante et de la Formation. Je ne sais pas si vous y avez souvent l'opportunité de parler de sciences humaines et sociales, de la recherche dans ces domaines, mais aussi de la contribution des sciences humaines et sociales à la formation, car c'est là que – on y reviendra – les deux peuvent interagir.

Et ayant constaté l'existence de ces deux mondes qui cherchent à se rapprocher de plus en plus activement, notamment depuis la fin des années 90 et les réformes qui ont essayé progressivement de faire de Sciences Po une université de recherche en sciences humaines et sociales, qui, comme je l'ai rajouté, forme les acteurs de la décision économique, sociale, politique, environnementale (pour qu'il n'y ait pas de confusion sur ce que l'on entend par recherche). C'est un rapprochement qui n'est pas achevé. Ensuite, dans cette première partie, j'ai essayé de situer Sciences Po en rappelant que nous n'avons pas les moyens des plus grandes universités internationales comme Harvard, qui sont présentes dans toutes les disciplines, et qui ont énormément de ressources. En revanche, nous sommes particulièrement bien situés dans le paysage des universités de sciences sociales et nous pourrions encore progresser dans ce paysage.

Pour terminer cette première partie, j'ai trouvé particulièrement intéressant qu'au-delà des cloisonnements (et il y en a encore à Sciences Po) nous partageons une vision similaire, très proche, sur ce que l'on y fait en matière de recherche, en matière de formation, et ce que les étudiants attendent de Sciences Po. J'entends par là, c'est qu'aussi bien quand vous parlez avec des membres de la faculté permanente, avec les enseignants des différentes écoles ou avec les étudiants, vous apercevez que chacun souhaite d'abord trouver à Sciences Po la pluridisciplinarité. C'est une chose que l'on peut trouver partout à Sciences Po. Deuxième chose : ce que l'on souhaite y trouver est le pluralisme. Il n'y a pas de doctrine dominante dans aucune discipline, dans aucune des écoles. C'est au contraire la diversité des approches, aussi bien en matière théorique qu'en matière méthodologique, en matière d'enseignement – enseignement par des professionnels, enseignement par des académiques – qui est souhaité, une fois encore, par les membres de la faculté permanente, par les enseignants, par les étudiants. Une troisième chose qui est très importante est que le type d'approches que l'on développe en sciences humaines et sociales à Sciences Po, le type d'approches qui est mis en avant par les écoles, ce sont des approches thématiques, sur des domaines particuliers. Et nous sommes des chercheurs plutôt spécialisés ; je suis par exemple spécialisé dans les réformes de la protection sociale. Les écoles sont spécialisées. Et les étudiants attendent une formation qui leur donnera les compétences dans un certain nombre de domaines. Dernière caractéristique, il y a un positionnement à l'international, avec une perspective internationalisée, comparative, et aussi contextualisée dans le temps et dans l'espace, avec des connaissances régionales qui constituent un des atouts de Sciences Po, non seulement avec les campus, mais aussi via certaines formations dans les différentes écoles. J'ai trouvé cela extrêmement important, parce qu'on le constate quand on en parle, avec des membres de la faculté permanente, avec les enseignants, avec les écoles, avec les étudiants, mais que cette vision partagée n'est pas forcément explicite, mise en avant comme étant ce qui peut faire le lien entre les différents mondes qui se développent à Sciences Po.

C'était pour la première partie. Pour la deuxième partie, j'ai essayé de regarder un peu comment les sciences humaines et sociales irriguent justement la formation à Sciences Po. J'ai d'abord regardé qui enseignait à Sciences Po, la mobilisation des membres de la faculté permanente, des doctorants, des chargés d'enseignement vacataires et de quelques autres. Ensuite, j'ai essayé de voir quels étaient les modules particuliers où les étudiants bénéficiaient de ce que j'ai appelé une initiation à la recherche, même si les étudiants ne la vivent pas forcément comme une initiation à la recherche, mais le plus souvent comme des enseignements qui permettent de mobiliser les acquis théoriques ou les acquis méthodologiques sur différents sujets. Je pense ici aux *capstones* de l'École urbaine, à la clinique de droit, au laboratoire de politiques publiques de l'École d'affaires publiques, qui sont en fait des exercices, en groupes d'étudiants, de recherche appliquée aussi bien que de « mains dans le cambouis »

comme disent souvent les étudiants. Je ne vais pas le développer ici, je n'ai pas le temps, mais c'est ce qui est à l'origine de la longueur de ce rapport : la description de toutes ces innovations qui font, je le crois, la richesse des enseignements à Sciences Po, qui permettent de mobiliser des pratiques de recherche et qui sont un des apports essentiels des sciences humaines et sociales à la formation à Sciences Po.

J'ai ensuite regardé les procédures de recrutement, aussi bien des membres de la faculté permanente que des chargés d'enseignement vacataires, en constatant que les logiques de recrutement étaient extrêmement différentes et que l'on n'avait pas encore « harmonisé » les façons de fonctionner sur les recrutements des chargés d'enseignement vacataires. Ce qui signifie que l'on n'a pas non plus harmonisé la façon dont les cours sont décidés, sont recrutés à Sciences Po. C'est, me semble-t-il, un des gros chantiers sur lesquels il est possible de travailler main dans la main entre académique et formation et de discuter devant vous, comme devant le Conseil de l'Institut.

J'ai enfin essayé de regarder un peu la gouvernance, avec un constat très simple que je faisais au début de ma présentation : on a une gouvernance de la recherche et une gouvernance de la formation qui sont très différenciées.

Et vous avez pu trouver dans la troisième partie de ce rapport une série de propositions qui essaient de proposer du travail collectif de réflexion, qui pourrait déboucher sur des propositions visant à mieux irriguer la formation par les sciences humaines et sociales. Je ne vais pas là non plus développer les propositions, mais on peut dire simplement qu'il y a plusieurs grands chapitres. Le premier, c'est « Étoffer l'offre de formation propre à Sciences Po » : recruter plus de membres de la faculté permanente, mieux mobiliser les doctorants, les post-docs – on pense notamment aux *teaching fellows* qui sont par exemple très appréciés des étudiants sur les campus et très demandés par l'équipe du Collège.

Deuxième élément, c'est améliorer – je dirais fluidifier – les informations entre les besoins de cours – les besoins de domaines d'enseignement, ce qui demande de mieux formaliser ces choses – et l'offre de cours, l'offre qui peut être proposée par la faculté permanente, par les doctorants et par les chargés d'enseignement vacataires, en proposant assez simplement que ces besoins et ces offres prennent des formes compatibles, suivent un peu un « guide de rédaction », un *template*, qui soit similaire.

J'ai ensuite essayé de mettre sous la rubrique « Co-construire » la nécessité de faire ensemble entre les gens qui travaillent à la formation et ceux qui travaillent à la recherche en sciences humaines et sociales. Le premier point est d'essayer de stabiliser un binôme, un tandem qui existe dans bien des écoles, mais qui n'est pas encore généralisé et qui existe aussi au niveau du Collège, celui entre responsable pédagogique et ce que j'ai appelé « responsable scientifique » (il y a des dénominations différentes suivant les endroits) de manière à ce qu'il y ait une meilleure connexion entre ces deux mondes, avec des responsables scientifiques, membres ou non de la faculté permanente, qui pourraient mieux fournir les informations sur les bonnes personnes, mieux regarder et assurer le suivi des syllabus. Mais la co-construction, c'est aussi penser ensemble, du côté des écoles, du Collège et du côté de la direction scientifique et de la faculté permanente les plans de recrutement, qui sont pour l'instant élaborés uniquement du côté de la recherche, et en miroir mobiliser les départements, mobiliser les représentants de la faculté permanente quand il s'agit de réfléchir aux évolutions des maquettes, aux évolutions des écoles et des enseignements.

Je fais enfin des propositions sur la gouvernance. Il ne s'agit pas de changer les instances de Sciences Po – je crois que l'on a déjà fait beaucoup de réformes institutionnelles – mais de les faire vivre un peu autrement et notamment de veiller à ce que des représentants des départements participent dans les instances de la formation, en particulier le Conseil des doyens, quand il s'agit de penser, de suivre et de piloter l'évolution des écoles. Il s'agit de même d'assurer la présence de représentants académiques des écoles au Conseil scientifique, notamment quand il s'agit de penser les recrutements et d'autres points.

Dernière chose, vous avez sans doute pu voir que je propose de développer plus systématiquement des évaluations des réformes qui ont été menées à Sciences Po. Il y a beaucoup de réformes à Sciences Po, comme il y a d'ailleurs beaucoup de réformes de l'État en France, pas forcément beaucoup d'évaluations. J'en parle en connaissance de cause, puisque j'ai dirigé le laboratoire interdisciplinaire

d'évaluation des politiques publiques. Et il me semble important de savoir évaluer un certain nombre de réformes, non pas pour mettre des bonnes ou des mauvaises notes, mais pour les reconfigurer, faire évoluer les choses. Je pense en particulier à l'Acte II du Collège. Il est temps de faire le bilan, non pas encore une fois pour mettre une bonne ou une mauvaise note, mais pour savoir ce qui devrait évoluer et ce qui constitue des acquis particulièrement stables.

Il y a énormément d'autres choses dans ce rapport, mais je ferai un dernier point : je prône un mode de fonctionnement de Sciences Po qui soit collaboratif, qui repose sur des groupes de travail mixtes qui mobilisent à la fois les membres de la faculté permanente, ceux qui travaillent dans la formation, mais aussi les étudiants, quand les sujets les mettent au cœur de ces préoccupations. Et je crois que nous avons atteint un point de maturité à Sciences Po qui fait que l'on peut imaginer ce type de travail de groupe, qui a d'ailleurs été à l'origine de la réforme du Collège. J'ai mis en annexe de ce rapport des textes collectifs, produits par la faculté permanente, sur leur propre vision de Sciences Po. Je crois que l'on est mûrs désormais pour pouvoir travailler de façon plus collaborative que cela a été le cas précédemment. Je vous remercie pour votre attention.

Raphaël CHARPENTIER

Merci infiniment d'avoir accepté de synthétiser en quelques mots un rapport dense. Je crois d'ailleurs que vous finissez ici la tournée des Conseils de Sciences Po pour des présentations. Merci beaucoup d'avoir accepté de le faire devant nous. Si vous avez des questions, je vous invite à les indiquer dans le *chat*, et je vous donnerai la parole. J'en ai de mon côté, si certains manquent d'inspiration... Donc, pendant que certains cherchent, j'ai trois questions et remarques.

La première question que je me posais concerne les enseignants de langue. C'est une question qui est revenue dans les échanges que j'ai eus notamment lors de la campagne électorale qui s'est achevée il y a peu, concernant le renouvellement des enseignants vacataires. Elle revient toujours de manière assez forte. C'est sans doute qu'il y a un besoin, pour les enseignants de langue, d'avoir un statut un peu à part, parce que les suggestions ne sont pas les mêmes, parce que le mode d'enseignement n'est pas le même, parce que ce sont souvent des enseignants qui ont cette activité, parfois comme activité principale, alors que beaucoup d'enseignants vacataires ont un métier autre à côté, une activité professionnelle qui n'est pas l'enseignement à côté, et n'ont que deux heures d'enseignement. Beaucoup, j'en étais d'ailleurs plutôt convaincu, estimaient qu'une organisation un peu différente, peut-être un statut particulier des enseignants vacataires de langue, pourrait être utile. Je voulais savoir si, dans les échanges que vous avez eus, vous aviez justement quelques pistes de réflexion sur ce sujet.

Le deuxième point sur lequel j'avais une question, porte sur une proposition que vous faites, sur en quelque sorte un statut un peu spécial de certains enseignants vacataires qui pourraient, par leur intégration particulière dans la vie de l'école, par leur suivi, par leur volonté aussi d'être un peu plus présents, avoir une sorte de fonction d'encadrement – j'aurais presque dire une fonction de sous-officier. Vous avez notamment cité dans votre rapport l'exemple de ce qui est pratiqué en la matière à l'École des affaires publiques. Je voulais savoir si vous pouviez élaborer aujourd'hui sur cette vision, sur comment cela pourrait à votre avis se développer plus largement, au-delà de l'École des affaires publiques.

Et peut-être un troisième point qui sera très bref, parce que ce n'est pas forcément l'objet du débat de ce jour : comment, par rapport à votre réflexion, devrait s'articuler aujourd'hui la place du *provost* dans l'organisation de l'école ?

Bruno PALIER

Sur le premier point, je n'ai personnellement pas eu l'opportunité de développer suffisamment de réflexion pour apporter quoi que ce soit. Je peux en revanche vous dire que le fait que l'on enseigne les langues à Sciences Po et qu'il y ait un polyglottisme à Sciences Po est un facteur d'attractivité extrêmement important pour les étudiants. J'ai pu le constater personnellement sous différentes formes. Et c'est donc un atout pour Sciences Po, cela fait partie de l'internationalisation, et c'est quelque chose d'essentiel.

Je passe directement à la deuxième question, parce que c'est en discutant avec une prof de langue que l'idée de stabiliser un groupe « labellisé » – avec, si ce n'est un statut, un label particulier – parmi les enseignants vacataires. Jusqu'à présent, et c'est le cas dans le rapport, je n'ai pas fait de distinguo comme vous venez de le faire. Vous avez sans doute abordé tous les problèmes que cela poserait, avec d'abord l'impossibilité de les intégrer dans la faculté permanente et les problèmes de statut, mais je pense que Myriam DUBOIS-MONKACHI pourrait mieux en parler que moi, et ce n'est pas le sujet... En revanche, ce qui m'est apparu, et c'est valable aussi bien pour les profs de langue que pour un certain nombre de chargés d'enseignement vacataires, c'est que beaucoup se sentent très seuls quand ils viennent à Sciences Po. Il y a une petite salle des profs, elle n'est pas très grande, elle est au 28, il n'y a pas forcément de communauté vivante. Et c'est une perte sèche pour Sciences Po. Il y a ici, du côté des profs de langue, du côté des chargés d'enseignement vacataires, beaucoup d'enseignants qui, comme vous le disiez, enseignent depuis très longtemps, connaissent très bien la « maison », qui connaissent également bien les étudiants et qui ont évidemment eux-mêmes de grandes compétences dans les domaines dans lesquels ils enseignent, mais aussi en matière pédagogique. C'est notamment ce que me disait cette prof de langue : elle est plus innovante dans son université que lorsqu'elle vient à Sciences Po, parce qu'on ne lui demande pas forcément des idées ou une contribution autre que des heures de cours. Je ne reprends pas votre métaphore, l'idée n'est pas de faire une armée avec des sous-officiers, c'est plutôt d'essayer d'étoffer la faculté non permanente en essayant de l'identifier et en lui proposant d'être mobilisée au-delà des 12 ou des 24 h de cours qu'ils viennent faire à Sciences Po. Mobilisée, pourquoi ? Mobilisée, pour réfléchir collectivement à l'évolution des maquettes, pour interagir éventuellement avec les étudiants. Et puis mobilisée, mais comme beaucoup le sont déjà, sur les admissions, sur les jurys, donc sur la vie académique de Sciences Po. Parmi ceux-là, il y a à la fois des enseignants des langues, il y a ce qu'on appelle à Sciences Po des professionnels et il y a des académiques. Et là, il y a un enjeu quant à savoir qui labelliserait, si on labellise (j'ai proposé le terme d'*adjunct* dans le rapport). Pour ce qui est des académiques, il faudrait sans doute demander l'avis des écoles, mais aussi des départements, du côté des chargés d'enseignement vacataires professionnels, c'est auprès des écoles que ça se passe, et du côté des langues, vous soulevez la question et elle mérite d'être travaillée.

Sur le rôle de *provost*, il y a une fiche de poste, vous l'avez vue. J'ai deux commentaires à faire. Le premier c'est que beaucoup de gens disent qu'elle est très longue. Je n'ai pas assez parlé dans mes minutes introductives d'une fonction à Sciences Po qui est également particulièrement lourde : celle de responsable pédagogique. Il y a beaucoup de positions à Sciences Po avec énormément de responsabilités. Et je crois, c'est mon deuxième point, qu'un des rôles de ce directeur de la formation et de la recherche, c'est d'essayer justement d'articuler les fonctions des uns et des autres, non pas pour les alourdir – en créant des fonctions supplémentaires, des coûts d'interaction supplémentaires – mais plutôt en allégeant, parce que cela permettrait de partager un certain nombre de choses puisqu'il y a, du fait de ce cloisonnement entre les deux mondes, des doublons, que l'on pourrait éviter. Je crois donc qu'il y a une fonction sur la mise en commun, et cette mise en commun, pour revenir à ce que je disais au début, repose d'abord sur une vision commune, qui n'est pas à inventer, mais à expliciter, puisque nous la partageons déjà. Et cette vision commune justifie pour moi le fait qu'il y ait maintenant un poste commun, parce que c'est le fruit de la maturation Sciences Po et de son histoire.

Pierre-Louis PÉRIN

Bonjour, M. PALIER, merci beaucoup pour votre présentation. Ma question porte également sur les enseignants extérieurs et plutôt sur leur articulation avec la recherche. Je suis frappé de l'enrichissement évident que peut apporter une plus grande interaction entre les intervenants extérieurs et les gens qui font de la recherche sur les mêmes sujets ou des sujets proches. Je voudrais savoir comment on pourrait favoriser cette interaction.

Bruno PALIER

Il y a deux façons assez évidentes. Déjà, même si je ne l'ai pas développé, j'en ai parlé avec les doyens de l'École : l'idée est de travailler à regarder au niveau des écoles qui, parmi les chargés d'enseignement vacataires, a un engagement manifeste auprès des étudiants et de l'école. Cela peut se voir à partir des écoles. C'est la première chose. Ensuite, pour avoir ces interactions possibles que vous mentionnez, elles peuvent avoir lieu au niveau des écoles, si on estime qu'il peut y avoir des réflexions, des échanges, des forums, des séminaires qui peuvent être travaillés ensemble au niveau des écoles. Et il y a les relations plus académiques qui sont structurées à Sciences Po par les départements et centres de recherche. Là, encore une fois, comme je l'ai dit, si les chargés d'enseignement vacataires sont des académiques et que l'on souhaite faire profiter certains d'un statut ou d'un label d'*adjunct*, il y aura effectivement à réfléchir à ce que les départements puissent avoir leur mot à dire.

Vous savez qu'il y a de toute façon déjà à Sciences Po la notion d'associé. Il y a à la fois quelques professeurs associés à des écoles et des chercheurs associés aux centres de recherche à Sciences Po. Il faudra donc là aussi partir de l'existant pour développer ces réflexions. Un autre point que je n'ai pas développé sur cette notion d'*adjunct*, c'est que c'est aussi peut-être une façon de compenser une lacune apparente qui apparaît au niveau de Sciences Po dans les comparaisons internationales : le manque d'encadrement. En effet, ne sont comptés dans beaucoup de classements internationaux que les très peu nombreux membres de la faculté permanente, les 268 ou 270. Or, nous avons 4 800 intervenants autres que les membres de la faculté permanente, et il y a là un *misfit* entre l'image que l'on donne et la réalité de Sciences Po. Il s'agit d'avancer sur ce point.

Cela dit, je tiens à être très clair, M. PÉRIN : avant d'avancer, il y a une question à se poser. Quand on reçoit le statut d'*adjunct* et qu'on le déclare à l'international pour les classements internationaux, est-ce qu'on compte seulement du côté de la formation ou aussi du côté publications ? Or, comme vous le savez, les publications sont extrêmement importantes pour les *rankings*, il ne faudrait pas que l'on grossisse le nombre d'*adjuncts* s'il n'y a pas des publications en regard, puisque cela serait alors désavantageux pour Sciences Po au niveau des classements internationaux. Ce sont évidemment des réflexions préliminaires. Il faut évidemment avancer ensemble pour voir s'il y a une voie féconde de ce côté.

Mario DEL PERO

Un grand merci pour le rapport qui est vraiment très riche et qui constitue une base de discussion très importante. Dans le rapport, tu as à plusieurs reprises abordé la question des campus en région. Ce semestre, j'ai enseigné soit à Reims soit au Havre, à cause des carences d'enseignants capables d'enseigner en anglais dans les campus anglophones. C'est une expérience que j'aime beaucoup en raison de la diversité et de la richesse des campus en région. Et je note en même temps un grand problème. Nous parlons surtout de l'irrigation de la recherche dans l'enseignement. Or, les campus en région sont souvent caractérisés par une vie académique très active et une vie associative, mais dans la réalité, ce sont d'une certaine façon des universités sans enseignants : les enseignants se déplacent, enseignent puis repartent.

Les *teaching fellows* ont apporté une solution partielle pour le moment. La grande question est de savoir comment modifier cette situation, en prenant également en compte que les campus en région sont caractérisés par des spécificités d'aire culturelle ; il y a une dimension géopolitique dans l'organisation, dans la structure des campus en région. Il y a donc un lien très fort avec la politique de recrutement, la transformation de Sciences Po que TU AS si bien décrite. Donc, quel est l'avenir des campus en région et comment pouvons-nous résoudre ce problème d'une université souvent sans enseignants ?

Cyril BENOÎT

C'est surtout pour une petite demande de clarification. Le rapport soulève un point : le nombre très important de cours qui sont donnés à Sciences Po. Cela rejoint fortement mon expérience d'enseignant. Partout où j'enseigne, que ce soit au Collège, à l'EAP ou à PSIA, j'ai tous les ans des étudiants qui se plaignent du nombre trop important de cours qu'ils ont, qui les empêche d'approfondir un projet

professionnel ou même de lire. À Reims, où j'enseigne, j'ai des collègues qui viennent me voir pour me demander si on ne pourrait pas mutualiser nos bibliographies pour être sûr que nos étudiants lisent un minimum de livres. Il y a donc un vrai sujet. Et de l'autre côté, il y a aussi le problème que Mario vient d'évoquer et ce dont vous parlez dans le rapport, qu'il faudrait étoffer le nombre d'enseignants. Pourrais-tu revenir là-dessus ? Ces deux dimensions sont importantes dans le rapport, mais je n'ai pas toujours saisi l'articulation que tu en faisais, probablement parce que j'ai mal lu (*rires*), pas par manque de clarté du rapport sur ce sujet...

Myriam DUBOIS-MONKACHI

Merci beaucoup, Bruno, pour cette présentation. Je voulais juste réagir au sujet du département des langues, de l'enseignement des langues à Sciences Po 1) pour confirmer ce que disait Bruno Palier : c'est un facteur d'attractivité très important ; 2) pour dire que l'enseignement des langues était organisé dans un département qui est piloté par une directrice, avec une direction administrative, et plusieurs PRAG qui pilotent les différentes langues. Vous avez certainement entendu que dorénavant, pour être diplômés à l'Université les étudiants en licence devront passer une certification en anglais. Pour vous donner un exemple d'évolution de cette politique des langues, elle est en place à Sciences Po depuis pratiquement 15 ans. Donc, aucun étudiant ne peut être diplômé sans avoir non seulement passé, mais aussi validé le niveau C1 en anglais, le niveau professionnel qui est considéré comme important pour les recruteurs.

Avec ces éléments, je voulais simplement vous dire que ce n'était pas un sujet que l'on avait mis de côté, mais un vrai sujet qui mérite qu'on ait peut-être une réflexion sur cet objet, d'abord parce qu'il est recherche et formation. À ce titre, je pense qu'il est un modèle intéressant, puisque nous avons des PRAG pour chacune des principales langues. Nous enseignons à Sciences Po 23 langues différentes. Les campus, comme vous venez de le dire, sont des entités où la dimension géoculturelle et linguistique est bien entendu très importante. Cet objet méritera certainement, ce sera peut-être avec l'arrivée du nouveau directeur de la formation et de la recherche ou même avant, d'être observé de manière assez précise. Et je veux vous informer, comme les plus anciens à cette instance le savent certainement, qu'il y a un groupe de travail sur les enseignants vacataires qui est en cours de préparation et qui se déroulera probablement à la rentrée prochaine pour que l'on puisse avoir une vision d'ensemble sur les vacataires : combien sont enseignants, combien sont praticiens d'autres métiers que l'enseignement ou la recherche ? Et puis, comment animer cette communauté ? Bruno parle d'un cercle un peu privilégié de vacataires qui s'impliquent dans différentes missions d'établissement – on en voit ici autour de cette table virtuelle – mais on peut également envisager une animation un peu plus associative, comme elle pouvait exister à l'époque, et on a des propositions d'enseignants vacataires qui aimeraient recréer une association des vacataires, comme elle a déjà existé dans les années 90.

Bruno PALIER

Merci beaucoup. Juste une remarque sur ce que Myriam a dit au tout début. Quand on fait l'histoire de Sciences Po dans le paysage français, dans le paysage international, on voit bien que Sciences Po a toujours été à la fois un capteur des tendances internationales (on a fait Bologne, la LMD, avant Bologne, mais aussi l'internationalisation, les CEP...) et un innovateur, dans l'avant-garde, pour l'enseignement supérieur français. Un des enjeux est de continuer à jouer ce rôle. Les questions ne sont donc pas seulement internes à Sciences Po, elles portent aussi sur la manière de faire évoluer le rôle de l'enseignement supérieur et des sciences humaines et sociales dans le monde qui advient, qui connaît d'importants chamboulements en matière environnementale, sociale, géopolitique, etc.

Sur les campus, Mario, tu demandes : « Quel est l'avenir des campus ? » Comme je ne suis pas devin et qu'en plus je ne suis que l'auteur d'un rapport, je ne peux évidemment pas répondre à cela. En revanche, ce que j'ai essayé de faire, c'est de mentionner les points qu'il est tout à fait essentiel de considérer. Ce que je promeus, c'est de faire une évaluation globale de l'Acte II du Collège, parce que c'est une réforme très importante, et d'essayer de regarder les différentes dimensions. Ce que j'ai ressenti, c'est que la volonté d'assurer une formation en sciences humaines et sociales des étudiants est parfaitement réussie

à la fois du côté des chartes qui ont été mises en place que des cours ou du ressenti des étudiants, qui se considèrent comme des étudiants en sciences humaines et sociales. Cela a permis de faire, à la différence des universités, du pluridisciplinaire, avec les majeures, avec la formation, tout en ayant une profondeur académique indéniable. En revanche, comme tu l'as dit, c'est problématique d'arriver à décliner sur sept lieux différents ces chartes qui ont été élaborées, tout en faisant pièce aux spécificités géographiques.

Comme vous le savez, il y en a débat l'idée d'académiser cette spécialisation géographique en mettant en place une mineure géographique. C'est ce que propose Stéphanie BALME. Je trouve personnellement cela extrêmement convaincant, parce que c'est une des réponses à l'académisation des collèges ou à l'arrivée de la recherche dans les collèges, puisque c'était ça ta question, Mario, la vie scientifique des collèges. Ce que Stéphanie propose, me semble-t-il, c'est de mettre en place un conseil scientifique autour de l'aire géoculturelle de chaque campus, qui mobilise des membres de la faculté permanente. Ce seraient donc des gens qui ne se réuniraient sans doute pas uniquement à Paris, mais aussi dans les campus, en fonction de leurs spécialités et des aires culturelles en question. Et ils seraient peut-être amenés à s'engager un peu plus dans l'enseignement. C'est un premier point.

Le deuxième élément académique a été soulevé par de nombreux étudiants, et j'en ai discuté avec une bonne partie des directeurs de campus. C'est le grand écrit. On a inventé ce format qui correspond quelque part à des choses académiques qui sont demandées à des étudiants au niveau du *bachelor* dans beaucoup d'universités. Il rencontre un grand succès du côté des étudiants, qui sont très contents d'avoir l'opportunité de réfléchir à leur parcours, la possibilité de réfléchir à leurs pratiques, notamment dans le parcours civique, mais plus généralement à leur formation. Mais ils font la demande d'un meilleur suivi. On bute sur les moyens et peut-être pourrait-on là aussi penser à un tandem, et vous le disiez, peut-être des doctorants, des membres de la faculté permanente, des académiques, dans le suivi du grand écrit. Je lance cette idée. Je ne l'ai pas mise dans mon rapport, ce sont des interactions plus récentes qui m'ont amené à constater que les RP qui le suivent sont débordées, puisque c'est une des choses qui caractérisent les RP, mais je vois que Myriam n'est pas forcément d'accord avec mon improvisation. On en parlera bien sûr à l'occasion.

A propos de la venue des membres de la faculté toutes les semaines sur les campus, j'ai pu voir de nombreuses situations où on essayait de regrouper les cours, avec une venue plus concentrée, qui rendait les choses plus faisables, peut-être également sur le plan environnemental. C'est apparemment compatible avec les horaires.

Ensuite, les *teaching fellows* ne sont pas qu'un cautère sur une jambe de bois. Je ne sais pas si c'était le sens de ton propos, Mario. En tout cas, les *teaching fellows* semblent effectivement jouer un rôle fondamental. J'étais à Menton la semaine dernière, j'ai pu voir combien la présence de ces post-docs animait véritablement un esprit et des interactions avec les étudiants. L'idée qu'il serait judicieux d'en avoir plus, qu'il y aurait une capacité linguistique en anglais dans la sélection des *teaching fellows* me paraît une piste intéressante. Il reste qu'il faut se poser la question des difficultés rencontrées par cette déclinaison sur sept campus, du coût que cela représente, avec le coût financier, mais aussi le coût environnemental, et, comme tu le dis, du *stretch* pour les membres de la faculté permanente, dont les plus jeunes ont été recrutés pour être à Paris, alors que ce n'était pas forcément clair dans leur contrat, d'aller se décliner sur d'autres sites. Il y a donc toute une série d'enjeux qu'il faut à mon sens évaluer dans leur ensemble et collectivement, avant de savoir ce qu'il faut faire.

Concernant le nombre de cours, Cyril, je crois que j'ai dû en discuter pendant 5 ou 6 heures avec Myriam, et j'en ai aussi discuté avec beaucoup d'autres personnes. Le premier point est de savoir ce que les étudiants entendent par « On a trop de travail » et « On n'a pas le temps d'approfondir, trop de cours restent. Superficiels ». La compréhension de ce qu'en disent les étudiants, de ce qu'en pense Myriam, de ce que j'en pense ne fait pas forcément l'unanimité. Voilà pour le premier point. Je pense qu'il faudra revenir dessus. Ce qui est clair et certain, c'est que beaucoup de professeurs disent : « Ils ne lisent pas assez » ou « Ils n'ont pas le temps de travailler », de préparer, de faire correctement les choses. C'est ce que disent beaucoup de membres de la faculté permanente, mais d'autres personnes aussi. Quelles en sont les causes ? Est-ce la longueur des cours, le nombre de cours, le type de pédagogie envisagée ? Ce sont de bonnes questions, et ma réponse est qu'il ne faut pas aborder la question de manière arithmétique,

mais pédagogique : que souhaite-t-on qu'il se passe au sein des cours, quel est le rôle prévu pour les étudiants ? Maintient-on pour eux un rôle (et je vais faire dans la provocation) d'entonnoir ou souhaite-t-on que les étudiants soient beaucoup plus actifs en matière de préparation et d'animation du cours proprement dit ? Peut-on dépasser les dix minutes d'exposé par des choses plus collectives, par des choses plus approfondies ? Voilà les questions qui me semblent soulevées par ce « On a beaucoup de travail, mais ça reste superficiel », deux choses que l'on retrouve dans de nombreuses évaluations collectives et qui nécessitent donc une réflexion, ici encore une réflexion mobilisant des enseignants, vacataires et membres de la faculté permanente, des membres de la formation, les écoles et bien évidemment les étudiants pour essayer de déterminer ce que l'on souhaite trouver dans les cours.

Un dernier élément sur cette question : on ne pourra pas avoir une vision uniforme, parce qu'il y a différents types d'enseignement à Sciences Po : il y a les cours magistraux, il y a les cours donnés par des professionnels, il y a les cours donnés par des spécialistes en sciences humaines et sociales, il y a les cours pratiques, il y a les cours de recherche appliquée ou en tout cas de travail collectif. Je crois qu'il doit y en avoir cinq ou six types de cours. Et pour chacun de ces types de cours, il faut se donner les grands objectifs, il faut se donner une vision et on peut avancer ensuite sur le nombre nécessaire, sur les attendus pour ces types de cours. Bref, il faut avoir une réflexion pédagogique approfondie, plutôt qu'arithmétique sur la charge de travail des étudiants.

Kévin COHEN

Merci beaucoup pour cette présentation. Je crois avoir entendu la question du parcours civique. J'ai envie de nuancer un peu le propos, parce que ce n'est pas quelque chose qui est apprécié à 100 % par la communauté étudiante, pour quelques raisons, notamment le fait qu'il n'y ait pas la reconnaissance de certains engagements, ce qui est parfois vécu non comme un accompagnement dans l'engagement, mais comme une tutelle de l'engagement pour certaines étudiantes et certains étudiants. Il faudrait effectivement un meilleur encadrement, notamment sur la question du grand écrit, qui est un exercice souvent incompris. Il y a en effet deux modules obligatoires, extrêmement pertinents, mais il faudrait peut-être un plus grand accompagnement ou en tout cas des exemples pour les étudiantes et les étudiants, qui n'en comprennent pas forcément la finalité ou le modèle du rendu final.

Bruno PALIER

Je suis désolé si je n'ai pas été assez clair, mais il me semble que ce que vous venez de dire confirme ce que j'essayais d'expliquer tout à l'heure : les étudiants apprécient l'idée d'un parcours civique et l'idée qu'il donne lieu à une réflexion et à un grand écrit. Les problèmes soulevés ne sont pas son existence proprement dite. Je n'ai entendu personne dire : « Il ne faut plus faire ça, il ne faut plus faire de parcours civique, il ne faut plus faire de grand écrit. » Mais ils portent sur les modalités, comme vous semblez l'avoir dit : « il y a un problème de suivi, il y a un problème d'accompagnement, il y a un problème de savoir aussi ce qui est exactement attendu de nous, et il y a un problème de suivi du grand écrit, voire de la valorisation de ce grand écrit. » Ce que j'ai entendu – et il me semble que vous le confirmez dans votre prise de parole – est que l'on pense que l'idée est bonne, mais qu'il faut encore améliorer sa mise en œuvre, son suivi, son encadrement, si je peux me permettre, de manière à pouvoir réaliser pleinement le potentiel de cette belle idée. C'est en tout cas ce que j'ai cru entendre.

Raphaël CHARPENTIER

Merci beaucoup. Merci encore d'avoir pu partager les conclusions de votre rapport et d'avoir pu un peu animer la réflexion autour de la formation, de l'enseignement et de la recherche à Sciences Po. Je vous souhaite une bonne journée, je vous remercie, et j'espère que vous avez fini agréablement votre tournée des Conseils de Sciences Po...

Bruno PALIER

Tout à fait... Encore une fois, j'ai senti à la fois de l'enthousiasme, une volonté partagée et donc un potentiel de travail ensemble qui est très fort et qui est plutôt enthousiasmant. Merci beaucoup.

Raphaël CHARPENTIER

Nous allons passer au point suivant de l'ordre du jour. Pour renouer avec ce qui était une forme de « tradition » (je le dis pour les nouveaux élus), je propose une légère modulation de l'ordre du jour, pour passer très rapidement aux votes, qui sont assez consensuels, puisque j'ai reçu plusieurs messages m'indiquant qu'il y aurait des départs anticipés, donc un risque sur le quorum.

II. RECONNAISSANCE D'UNE ASSOCIATION ÉTUDIANTE

Raphaël CHARPENTIER

Baptiste, si nous pouvions donc, et j'en suis certain, passer brièvement au vote sur la reconnaissance d'une association étudiante...

Baptiste VIVIEN

Bien sûr. Je vais aller très vite. C'est très simple et de toute façon tout était dans le document. En fin d'année, une seule association a fait sa demande de reconnaissance, le Sciences Po Tasting Club, qui est à Reims. Tous les éléments figuraient dans le petit document que je vous ai transmis. Vous pouvez y aller en toute confiance, ils sont à jour sur tous les critères obligatoires. *(rires)*

Raphaël CHARPENTIER

Est-ce qu'il y a des questions, des remarques, des observations? Non. Ismahane, y a-t-il des procurations?

Ismahane GASMI

Oui : M. GROSSMAN donne procuration à M. DEL PORO et M. ÉTRILLARD à vous Monsieur le Président.

Les membres votent la reconnaissance de l'association étudiante à l'unanimité.

III. VALIDATION D'UNE DOTATION COMPLÉMENTAIRE D'UNE ASSOCIATION PERMANENTE

Raphaël CHARPENTIER

Deuxième point, une autre validation, Baptiste : la validation d'une dotation complémentaire pour une association permanente.

Baptiste VIVIEN

C'est une demande de dotation complémentaire pour le Bureau des Arts du campus de Paris, suite à sa participation à l'organisation d'un concert lors de l'inauguration du 1, Saint-Thomas. Là encore, les éléments sont contenus dans le document qui vous a été transmis.

Raphaël CHARPENTIER

De la même manière, y a-t-il des observations complémentaires sur ce vote?

Les membres votent la dotation complémentaire de l'association permanente à l'unanimité.

IV. TRANSITION ÉCOLOGIQUE À SCIENCES PO

Raphaël CHARPENTIER

Nous allons reprendre une activité normale, pour un point qui nous tient à cœur et que j'avais souvent réclamé. Je laisse donc la parole à Héroïse LAMMENS pour le point sur la transition écologique à Sciences Po.

Emmanuelle DUBRANA-LÉTY

Bonjour, je me permettrai de dire quelques mots en guise d'introduction, si vous le voulez bien. Je voulais simplement rappeler que la mission de transition écologique avait été créée à l'automne 2019, avec l'arrivée de Juliette SEBAN. Pour mémoire, cette mission avait été rattachée à Campus 2022, et donc Héléne KLOECKNER, qui est présente à cette réunion en qualité de responsable du projet, accompagne aujourd'hui Héroïse LAMMENS dans la réalisation de ses missions. L'intérêt de rattacher cette mission à Campus 2022 est qu'elle s'inscrivait dans un projet de transformation. Au final, la transition écologique se retrouve au sein de la direction de l'immobilier, bien que son périmètre soit évidemment bien plus large et transversal, concernant l'ensemble de l'institution dans son volet fonctionnement et vie de campus. Pour mémoire, la formation, la recherche et le développement ne font pas partie aujourd'hui des missions poursuivies par Héroïse LAMMENS, mais tout cela agit bien entendu en interaction et de façon extrêmement coordonnée.

Nous avons conçu, en deux mots, avec Juliette SEBAN le plan d'actions qui avait été présenté à l'ensemble de l'institution en 2020, puis nous avons travaillé en 2021 sur une approche de notre bilan carbone, qui n'a pas fait l'objet d'une présentation parce qu'il s'agissait d'un premier travail, certes fort intéressant et extrêmement instructif, mais qui méritera d'être développé et précisé dans les mois à venir, puisque c'est un travail assez arithmétique qui mérite que les hypothèses de départ pour les calculs soient bien étayées. Héroïse nous a rejoints en septembre 2021, il y a quelques mois à peine, elle s'est bien entendu immédiatement emparée des enjeux de mise en œuvre de ce plan d'actions, qui comporte dix grandes thématiques, et elle s'inscrit dans la poursuite de cette réflexion, mais avec une nouvelle impulsion qui a été donnée par Mathias VICHERAT à son arrivée, puisqu'il souhaite que nous conduisions une réflexion pour accélérer la diminution de notre empreinte écologique. C'est l'ambition poursuivie aujourd'hui par Héroïse LAMMENS au travers de son travail. Je la laisse présenter. Je vous remercie.

Héroïse LAMMENS

Merci, Emmanuelle, pour cette introduction. Merci de m'accueillir aujourd'hui. Comme Emmanuelle vous le disait sur la mise en contexte, c'est en 2019 que l'on a commencé à donner une vraie impulsion à Sciences Po à la transition écologique via le programme *Climate Action : Make it Work*, à la fois sur l'enseignement et la recherche (dont on ne parlera pas aujourd'hui), sur la partie campus responsable, ainsi que sur la sensibilisation du public à travers l'organisation de conférences, de débats, la publication d'articles, etc.

Aujourd'hui, sur la partie campus responsable, on va repartir du plan d'actions Transition écologique 2020-2023, construit autour de dix grands objectifs, qui sont dix thématiques environnementales incontournables pour une institution comme Sciences Po. Les trois premiers objectifs tournent autour de la diminution de l'empreinte carbone. Ils concernent les déplacements à la fois des étudiants, des enseignants et du personnel administratif. Il y a un objectif autour de la consommation d'énergie et d'eau et un autre sur la pollution numérique, sur laquelle nous reviendrons tout à l'heure. Il y a ensuite cinq grands objectifs autour de la réduction globale de l'impact négatif de nos activités. On y trouve tout ce qui concerne les déchets, le plastique, le papier, la végétalisation des campus, etc. Il y a enfin deux objectifs sur les achats et l'alimentation responsable. Aujourd'hui, sur tous nos marchés publics, nous tenons une politique d'achats responsables pour évaluer nos fournisseurs et nous visons également à améliorer l'offre alimentaire sur tous nos campus. Voilà très rapidement quels étaient les objectifs du plan d'actions. On ne va pas s'étendre là-dessus, parce que le plan d'actions a déjà été présenté, mais si vous avez des questions sur un objectif particulier, n'hésitez pas à les poser à la fin de la présentation.

Faisons un petit bilan sur la mise en œuvre de ce plan d'actions : où en est-on aujourd'hui ? Il y a un certain nombre de points qui ont déjà été mis en place ou qui sont en cours de mise en place. Je pense notamment à la question des déplacements : la politique voyages a été mise à jour l'an dernier, avec le train rendu obligatoire pour tous les trajets pour lesquels une option ferroviaire est disponible à moins de 4 h. Au-delà, il est possible de prendre l'avion, mais en dessous, il est obligatoire de prendre le train. Précédemment, la limite était fixée à 3 h. Ce passage à 4 h est assez ambitieux. Sur le sujet des déchets plastiques, on a mis un terme à l'achat par Sciences Po de bouteilles d'eau en plastique. Je vais vous donner une idée : avant cela, Sciences Po achetait à peu près 80 000 bouteilles d'eau en plastique par an. C'était énorme, on a arrêté, et pour accompagner cette mesure, des fontaines à eau ont été déployées sur tous les sites, et on a mis en place des gobelets en carton recyclables. Sur le tri sélectif, cela fait quelques années maintenant que le tri à la source est disponible sur tous les bâtiments de Sciences Po. On collecte et on recycle les déchets papier, les bouteilles en plastique, les canettes en métal, et depuis deux mois maintenant on commence à collecter les mégots de cigarette. On a commencé à le faire sur le site de Saint-Thomas et au 13 rue de l'Université, mais l'idée serait d'étendre cela à terme sur tous nos sites. On avait brièvement parlé du sujet achats responsables : on intègre aujourd'hui dans tous nos marchés des critères environnementaux. Récemment, en matière de marchés publics, il y a eu le marché des impressions, passé l'année dernière, le marché de la propreté, concernant tous les agents d'entretien sur site, et on est aujourd'hui en train de travailler sur les distributeurs automatiques, pour intégrer davantage de produits sains, végétariens, avec le moins de déchets possible, etc. Sur les sujets de végétalisation, je pense que la plupart d'entre vous l'ont vu, sur le site de Saint-Thomas on a mis en place un potager collaboratif, sur lequel travaillent à la fois des étudiants, des enseignants et des salariés. C'est un potager qui est autogéré par les communautés de Sciences Po. Le dernier sujet majeur sur lequel je voulais revenir, qu'Emmanuelle a évoqué en introduction, est l'évaluation de notre bilan carbone, qui a été fait l'année dernière pour la première fois. Le bilan carbone représente un énorme travail, qui implique une collecte de données conséquente et en aval une analyse importante. C'est donc un travail qui est en amélioration continue : on ne fait pas un bilan carbone qui sera figé, on le met à jour régulièrement tous les deux ou trois ans, et il s'améliore d'année en année. Ce premier bilan carbone est perfectible, mais il nous permet déjà de tirer de grandes conclusions sur nos postes carbone principaux. Sans surprise, on retrouve en tête la consommation énergétique de nos bâtiments, ainsi que les déplacements (de toutes les communautés de Sciences Po).

Grâce à ce bilan carbone, nous avons pu définir nos priorités d'actions pour les mois et les années à venir. Cela va se dérouler en trois parties. La première chose va être de fiabiliser nos données de départ. On a réalisé ce premier bilan carbone, mais on souhaite le mettre à jour et l'approfondir dès l'année prochaine en intégrant des données qui n'ont pas forcément pu être collectées l'année dernière. Je pense notamment aux données sur l'impact environnemental du numérique. On sait aujourd'hui que le numérique a un fort impact environnemental, mais on a aussi du mal à l'estimer, tout simplement parce que les données ne sont pas forcément disponibles, qu'il n'y a pas encore de méthode de calcul très fiable. Ça commence à prendre beaucoup d'ampleur, parce que toutes les universités, toutes les organisations commencent à s'y intéresser fortement. C'est donc un des points que l'on voudrait intégrer dans notre prochain bilan carbone. Et pour mieux comprendre d'où on part, on souhaite réaliser une série d'audits énergétiques sur nos bâtiments, pour bien les comprendre, déterminer ce que l'on peut faire, quelles sont nos marges de manœuvre, à quel coût, pour quels gains, etc. Cette campagne d'audits énergétiques commencera à la fin 2022 et se poursuivra jusqu'au début 2023. Une fois que l'on aura bien stabilisé nos données de départ, l'objectif sera évidemment de réduire massivement nos émissions de gaz à effet de serre en s'attaquant en priorité aux activités avec l'empreinte carbone la plus forte, qui sont, comme je vous le disais, la consommation énergétique des bâtiments, les déplacements et la pollution numérique. On va donc réduire nos émissions de gaz à effet de serre. On ne pourra certes pas tout réduire ou en tout cas on devra le faire de manière très progressive. On souhaite donc en parallèle compenser les émissions restantes. La compensation carbone, c'est une notion dont vous avez peut-être déjà entendu parler. Cela consiste à financer des projets de séquestration du carbone dans des puits de carbone, biologiques ou technologiques. Il s'agit de s'associer à des partenaires ou des prestataires qui

peuvent nous proposer ce type de projets. On s'attachera à les sélectionner avec la plus grande attention, parce que le marché de la compensation carbone peut devenir rapidement assez contestable, et nous voulons bien sûr nous inscrire dans la démarche la plus vertueuse possible en sélectionnant très rigoureusement nos prestataires et nos projets.

Donc, en travaillant à la fois sur cette réduction et cette compensation, notre objectif d'ici début 2023 sera de pouvoir se positionner en tant que contributeur à la neutralité carbone planétaire, de se donner des objectifs de neutralité carbone dans le temps et des objectifs chiffrés de réduction des émissions et de compensation des émissions restantes. C'est ce que je voulais vous dire. N'hésitez pas si vous avez des questions, ce sera avec plaisir.

Florence DANTON

Bonjour à toutes et tous. Merci pour cette présentation très complète. Je voudrais juste revenir sur un point sur lequel la CFDT avait déjà eu l'occasion de lancer une petite alerte, que l'on souhaite renouveler. Elle concerne l'éclairage au 1, Saint Thomas du cloître et du couloir d'accueil, pour parvenir à la réception. Ils sont assez souvent allumés, y compris en plein jour. On avait déjà eu l'occasion d'alerter sur ce point, parce qu'il nous semble que cela ne rend pas justice à la politique qui est mise en œuvre par ailleurs, avec de réels efforts dans ce domaine, pour l'ensemble de l'établissement. C'était un petit rappel, et un petit point de vigilance sur cet aspect qui nous paraît regrettable par rapport à tous les efforts entrepris par ailleurs. Même si cela reste ponctuel, ce n'en est pas moins regrettable.

Raphaël CHARPENTIER

Merci beaucoup. Y a-t-il d'autres questions ? J'en aurais éventuellement deux. La première porte sur les indicateurs que nous allons avoir dans les prochaines années, les prochains mois pour piloter la transition écologique : quels sont-ils ? J'imagine qu'il y a notamment le bilan carbone, mais nous n'avons pas eu aujourd'hui d'objectif chiffré de réduction de notre empreinte carbone. Donc, quels sont les indicateurs et les objectifs ? Et le deuxième sujet concerne l'ambition supplémentaire donnée par Mathias VICHERAT. On le sait, cela fait partie des points importants qu'il a mis en avant, et je voulais savoir, dans le cadre de cette même idée, s'il avait donné un certain nombre d'objectifs forts sur ce à quoi il souhaitait aboutir.

Emmanuelle DUBRANA-LÉTY

Héloïse, je me permettrai de répondre directement à la première question, sur Saint-Thomas, et d'apporter, sans mauvais jeu de mots, quelques éclairages sur les bâtiments. Sur Saint-Thomas, nous sommes parfaitement conscients, Florence, de cette difficulté, qui a fait l'objet d'un constat. En fait, tout l'éclairage de Saint-Thomas est relié à un système que l'on appelle la GTB (gestion technique du bâtiment), un système de gestion centralisée des équipements, ce qui est une première. Jusqu'ici, on n'avait pas eu à gérer ce type d'équipement. Et, comme pour toute année de parfait achèvement après une livraison des bâtiments, on rencontre évidemment une succession de dysfonctionnements et de problèmes qui sont réglés au fil de l'eau. Il y a notamment eu de nombreux problèmes portant sur la programmation de ce système de gestion centralisée. Il y en a encore, et les éclairages extérieurs en font partie. Comme tu as pu le constater, certains éclairages restent allumés alors que tous les autres sont éteints. C'est parce qu'on n'arrive pas encore à les rattacher à la gestion centralisée. Mais ça va venir. On travaille dessus, et c'est en fait encore entre les mains du promoteur et des prestataires, puisqu'il s'agit d'un dysfonctionnement que l'on appelle techniquement de parfait achèvement.

Par ailleurs, avec cette GTB, on peut régler tout ce qui touche à la temporisation des éclairages. Cela a créé au départ un certain inconfort, la temporisation des éclairages dans les bureaux était un peu courte. Cela permettait justement d'éviter que les éclairages restent allumés quand il n'y avait personne dans les bureaux. Mais c'était beaucoup trop court, et il y avait un problème de détection. En bref, on a les équipements, c'est du réglage, c'est de la programmation, ça va venir. Et je pense que l'on va rajouter ce que l'on appelle une détection crépusculaire, un dispositif qui permet de déclencher l'allumage des éclairages extérieurs avec la tombée de la nuit, plutôt que de le régler manuellement dans la GTB. Voilà

pour le point éclairage, qui est important. Je rajouterai des points sur le bâtiment après l'intervention d'Héloïse.

Héloïse LAMMENS

Sur la question des indicateurs et des objectifs, il va effectivement s'agir d'indicateurs liés à nos émissions carbone, cela va être étroitement lié au bilan carbone, qui se divise en différentes thématiques correspondant aux objectifs de notre plan d'actions. Ainsi, dans le bilan carbone, on retrouve une partie sur l'énergie, une partie sur les déplacements, une partie sur le numérique, etc. Et pour chaque thématique il y a un ensemble d'indicateurs qui nous permettent de calculer ensuite l'empreinte carbone associée. Typiquement, si on prend la thématique énergie, l'indicateur principal va être la consommation énergétique par type d'énergie : la consommation électrique, la consommation de gaz..., et on va pouvoir calculer ensuite avec des facteurs d'émission l'impact carbone associé de ce secteur. Pour les déplacements, on aura comme indicateur par exemple le nombre de trajets réalisés en avion. Pour le numérique, ce sera le nombre d'équipements neufs achetés par an ou la quantité de données stockées sur le *cloud*. Et tous ces indicateurs auront un coefficient carbone, ce qui nous permettra d'obtenir l'empreinte carbone associée. C'est ce que nous allons suivre et piloter. D'ici l'année prochaine, nous nous serons fixé des objectifs quantitatifs de réduction des émissions carbone par rapport aux émissions qui auront été calculées dans notre premier bilan carbone.

Sur les ambitions de Mathias VICHERAT, nous avons l'ambition forte de pouvoir se donner des objectifs de neutralité carbone. On ne les a pas encore pour l'instant, parce que l'on souhaite d'abord bien les travailler et s'assurer que les objectifs que l'on se fixera seront réalisables, que l'on puisse être confiant en affirmant ces objectifs. On va travailler sur ce sujet au cours des prochains mois pour être en mesure début 2023 de se donner des objectifs de neutralité carbone, de pouvoir faire une annonce, de communiquer sur ce sujet et de pouvoir ensuite suivre d'année en année la réalisation de ces objectifs.

Emmanuelle DUBRANA-LÉTY

Je te remercie, Héloïse. En complément, un des grands entrants, comme l'a dit Héloïse, c'est bien entendu le bâtimentaire, puisque, avec la consommation des énergies, mais aussi avec le fonctionnement général d'un bâtiment, on est fortement émissifs de manière générale en carbone. Ce que disait Héloïse à l'instant sur l'appropriation de notre capacité à décarboner nos usages, cela va passer par la campagne d'audits que nous allons réaliser par bâtiment. Ce sont en fait des audits extrêmement complets, puisqu'il ne s'agit pas uniquement de mesurer nos consommations d'énergie, ce que l'on fait déjà, et de les déclarer auprès de l'ADEME, puisque c'est une obligation, mais d'avoir une approche complète de chaque bâtiment pour évaluer les besoins en travaux qui nous permettront de diminuer drastiquement nos émissions. Je vais prendre l'exemple, pour illustration, en attendant la réalisation de ces audits qui interviendra fin 2022 et début 2023, du 30 rue Saint-Guillaume où nous allons entreprendre des travaux de rénovation partielle après le départ des salles de consultation de la bibliothèque vers Saint-Thomas. Nous avons intégré une campagne de travaux de rénovation énergétique sur le mode de chauffage, puisque c'est un chauffage au gaz qui est installé au 30 rue Saint-Guillaume, avec une chaudière qui est assez ancienne. Elle va être remplacée partiellement à l'identique pour les étages qui ne seront pas rénovés. Pour la partie totalement modifiée (du -1 au 3^{ème} étage), nous allons remplacer le système de chaudière gaz par un système de pompe à chaleur Air Air – désolée pour le côté technique. Cela veut dire grosso modo que l'on passe du gaz à l'électricité pour 50 % du bâtiment. Or, ce choix énergétique nous permet de réduire, en tout cas en prévisionnel, de 40 % nos émissions de gaz à effet de serre sur le volet purement énergétique (électricité, gaz du bâtiment). Mais c'est quand même suffisamment significatif pour avoir un impact réel sur notre ambition.

Raphaël CHARPENTIER

Merci infiniment à toutes les deux d'avoir accepté de se joindre à nous et participé à cette présentation, et je pense que l'on aura l'occasion de se revoir, parce que c'est vrai que c'est un sujet sur lequel notre Conseil a un regard particulièrement aiguisé, ou du moins attentif. Nous serons donc là pour vous aider et pour observer les évolutions qui vont avoir lieu dans les prochaines semaines et les prochains mois. Je vous remercie infiniment.

V. POINT D'INFORMATION RELATIF À L'EXTENSION DU DISPOSITIF CONVENTION ÉDUCATION PRIORITAIRE (CEP)

Raphaël CHARPENTIER

Pour le dernier point de l'ordre du jour, je laisse la parole à Mme AURÉLIA pour la présentation sur le dispositif CEP, en amont du Conseil de l'Institut.

Karine AURÉLIA

Merci, Monsieur le Président, bonjour à tous et à toutes. Je vous remercie de m'accueillir ce matin. Compte tenu du temps qui m'est imparti, je vais vous présenter de manière très synthétique la deuxième étape de l'extension du dispositif des conventions éducation prioritaire, et je répondrai ensuite naturellement à toutes vos questions.

Je ferai, si vous le permettez, un petit rappel pour les nouveaux membres du Conseil sur l'appel à candidatures que nous avons lancé l'année dernière. Le Conseil de l'Institut avait en effet adopté l'année dernière de nouveaux critères de sélection, à la fois quantitatifs et qualitatifs. Ils ont permis de faire droit à la difficulté sociale dans toute sa diversité géographique, puisque nous ciblons dorénavant des établissements des quartiers prioritaires de la politique de la ville, mais également du rural éloigné. Nous sommes ainsi passés en 2021 de 106 à 166 lycées conventionnés, avec maintenant 28 académies sur 30 qui sont représentées, soit dix nouvelles académies, et les conventions sont désormais tripartites, conclues entre les lycées, les académies et Sciences Po pour une durée de six ans. Pour les lycées partenaires de l'ancien dispositif, il est prévu une période transitoire de trois ans, allant donc jusqu'en 2024, afin qu'ils se conforment aux nouveaux critères de sélection. À date, nous avons 23 établissements qui ne remplissent pas ces critères. Voilà pour l'appel à candidatures de l'année dernière.

Nous avons lancé un appel à manifestation d'intérêt en janvier dernier en direction de l'ensemble des académies et des collectivités d'outre-mer, avec pour objectif, assumé par Mathias VICHERAT, d'identifier des établissements à la ruralité plus marquée. Ainsi comme vous avez pu le lire dans la note, nous avons reçu 36 dossiers de candidature, transmis par douze régions académiques. L'académie de Nantes, absente l'année dernière, nous a transmis cette année des candidatures, et nous avons également reçu des candidatures de la Polynésie française. Nous avons fait appel à un comité d'évaluation, composé notamment de Mme Frédérique ALEXANDRE-BAILLY, directrice générale de l'ONISEP, qui a pu émettre un avis consultatif sur cette liste de 36 lycées candidats.

Ce comité s'est appuyé sur les critères définis par le Conseil de l'Institut et a émis un avis favorable sur 32 des candidatures, et non 31 comme mentionné dans la note. Plus précisément, ce comité s'est prononcé en faveur de l'intégration dans le dispositif CEP de 29 établissements qui respectent les critères quantitatifs et qualitatifs. Il a également émis un avis favorable pour trois établissements situés dans des zones rurales, petites villes, sous réserve d'une modification à la marge du critère quantitatif relatif aux établissements ruraux, modification qui sera présentée au vote au prochain Conseil de l'Institut, le 24 mai. Pour rappel, les établissements ruraux, pour être éligibles, doivent présenter un taux de 30 % de boursiers et un indice de position sociale inférieur à la moyenne académique ou nationale. À l'épreuve de ces deux campagnes de candidatures, nous proposons au Conseil de l'Institut d'abaisser de taux de boursiers à 25 %, afin d'accueillir des établissements ruraux supplémentaires et d'accompagner des élèves qui présentent des difficultés sociales et qui sont éloignés de l'enseignement supérieur. Au niveau des 32 établissements proposés, 15 sont situés dans des zones rurales, 17 dans des zones urbaines, 9 à proximité de nos campus en région. De ce fait, 29 académies sur 30 seraient représentées. Cela porterait à 198 le nombre de lycées conventionnés, et nous pourrions atteindre l'objectif de doublement annoncé dans le cadre de la réforme. À horizon 2024, 23 lycées sont potentiellement sortants, ce qui laisserait de la place pour 25 établissements dans le cadre d'un appel à manifestation d'intérêt que nous pourrions

lancer en 2024, avec l'objectif d'améliorer toujours cet équilibre rural/urbain et la proximité avec nos campus en région.

Au niveau du calendrier, nous allons présenter cette liste de lycées au prochain du Conseil de l'Institut du 24 mai, pour pouvoir ensuite, après le vote, signer ces nouvelles conventions tripartites avec les établissements et les académies. Je vous remercie de votre attention, et je suis bien sûr à votre disposition pour répondre à vos questions.

Raphaël CHARPENTIER

Merci infiniment pour cette présentation. Est-ce qu'il y a des questions, des remarques ?

Florence DANTON

D'une part, on constate bien un doublement envisagé du nombre de lycées concernés, d'autre part, la population des lycées qui vont être concernés a certainement besoin de voir les équipes de Sciences Po en présentiel. Le distanciel est toujours un peu difficile dans ces situations. On peut imaginer par projection que tout ceci va demander un travail assez considérable pour les équipes. Est-il envisagé de s'engager à un plan de recrutement ou de renforcement des équipes pour accompagner cette politique ? Elle est certes ambitieuse et nécessaire, mais sera-t-elle accompagnée au niveau des ressources humaines ?

Kévin COHEN

Merci pour cette présentation. Pourriez-vous rappeler les critères de sélection plutôt qualitatifs ?

Karine AURÉLIA

Je vais peut-être répondre à la question sur les critères qualitatifs. Pour être éligible, il faut présenter un projet pédagogique de qualité, qui permet aux élèves de développer des compétences transversales, à la fois expressives, méthodologiques, et socio-comportementales, et proposer un atelier composé d'au moins 50 % de boursiers de l'enseignement secondaire. Ai-je répondu à votre question ? Voulez-vous des précisions sur ces critères qualitatifs ?

Kévin COHEN

Je pensais plutôt aux critères qualitatifs du point de vue des élèves candidats.

Karine AURÉLIA

Au niveau des élèves, nous laissons bien sûr une grande liberté aux équipes pédagogiques. Les élèves sont sensibilisés dès la classe de seconde pour rejoindre ce parcours d'accompagnement, qui dure deux ans. Nous recherchons bien sûr des élèves qui ont un parcours académique excellent leur permettant de candidater à Sciences Po, mais l'esprit de l'atelier Premier Campus, c'est tout simplement de pouvoir susciter l'ambition vers l'enseignement supérieur. L'atelier Premier Campus propose des séquences pédagogiques qui permettent, comme je le soulignais, de développer ces compétences transversales. Nous avons en moyenne une vingtaine d'élèves qui rejoignent ces ateliers sur la base du volontariat et de la motivation. Les équipes pédagogiques examinent très attentivement la situation de ces élèves, puisque nous souhaitons que ces ateliers soient composés d'au moins 50 % de boursiers.

Kévin COHEN

J'aurais peut-être une dernière question : de façon plus concrète, est-ce qu'il est toujours nécessaire de fournir un dossier de presse, une note de synthèse, de réflexion, etc. ? Ou est-ce que, aujourd'hui, avec le nouveau système, c'est complètement différent pour ces élèves ?

Karine AURÉLIA

On a dépassé la revue de presse, puisque les lycées ne sont maintenant plus en charge de l'organisation des oraux d'admissibilité. L'atelier Premier Campus a vocation à les préparer à l'enseignement supérieur et propose un accompagnement personnalisé, avec des actions de tutorat, d'autres séquences, comme des concours d'éloquence, des journées d'immersion, qui permettent à ces élèves de se dire « Sciences Po, c'est pour moi » et de se projeter également dans l'enseignement supérieur.

Pour la question de Florence, il faut savoir que le suivi de nos relations partenariales passe par un accompagnement à la fois à distance et en présentiel – c’est important – avec l’appui des équipes des campus en région. L’année dernière, nous avons pu toucher les 166 lycées en organisant des réunions de lancement des ateliers Premiers Campus via Zoom. Ils ont également pu participer aux sessions dédiées qui leur étaient proposées dans le cadre des deux JPO, qui étaient virtuelles. Nous communiquons donc avec les enseignants référents des lycées par le biais de Whaller, qui permet un véritable travail collaboratif, avec la mise à disposition de ressources pédagogiques. Ils sont informés de toute l’actualité de Sciences Po, y compris les conférences auxquelles ils peuvent participer. Je pense par exemple à la conférence Civica, qui était accessible l’an dernier pour les élèves des lycées partenaires, qui ont pu préparer et présenter leurs questions.

Bien évidemment, l’accompagnement du pôle Égalité des chances ne se limite pas à des échanges via Zoom, car il est important de rencontrer les équipes pédagogiques dans leur environnement. Nous nous déplaçons dans les lycées et nous accueillons nos partenaires dans le cadre de journées d’immersion. Le mois dernier, nous avons pu réunir cinq lycées de deux académies sur le campus de Reims avec au programme une visite du campus, un temps d’échange avec les étudiants, qui sont nos meilleurs ambassadeurs, la participation à un cours sur le campus de Reims, et un atelier métiers qui était animé par L’Oréal, une des entreprises partenaires du dispositif. Nous nous appuyons donc sur nos collègues des campus qui ont une connaissance très fine des territoires et qui sont un relais précieux dans la relation partenariale. Nos collègues les accueillent sur les campus, peuvent donner des conférences dans les lycées. Pour les lycées ultramarins, nous nous appuyons sur la chaire outre-mer, qui réalise dans le cadre de ses missions des déplacements dans les lycées conventionnés. Je pense à un déplacement du Secrétaire général et du Directeur il y a deux mois, à l’occasion duquel ils ont pu voir les sept lycées conventionnés de La Réunion. On propose également des conférences thématiques. Nous allons évidemment faire un bilan, notamment sur les ressources à déployer, d’ici la fin de l’année, et envisager le plan de recrutement, bien sûr en concertation avec la Direction générale.

Raphaël CHARPENTIER

Merci beaucoup, Mme AURÉLIA, d’avoir accepté de partager avec nous ce plan et la liste des lycées, qui va peut-être, voire sans doute, être étendue lors du prochain Conseil de l’Institut. Je vous libère maintenant, et nous allons pouvoir passer au dernier point.

VI. ÉCHANGE D’INFORMATIONS SUR DES QUESTIONS DIVERSES

Raphaël CHARPENTIER

Nous allons donc passer au dernier point de notre ordre du jour, à savoir les questions diverses. Est-ce qu’il y a des demandes d’intervention particulière des uns et des autres ? Je n’en vois pas... Ah, si, je vois Florence DANTON. Je me disais aussi, Florence, on comptait sur vous. (*rires*) Je vous donne la parole.

Florence DANTON

Merci beaucoup, Monsieur le Président. Le point divers concernait en fait une demande de mise à l’ordre du jour, lors d’une prochaine session de notre CVEF, de l’extension possible du dispositif de prévention des VSS à toutes les situations « hors campus », qui relèvent en tout cas du fait de confier les étudiants à des organismes ou à des personnes qui peuvent être hors campus. J’intègre dans cette liste les stages, les apprentissages, les mentorats et éventuellement le parcours civique. Il y a sans doute un dispositif à construire aujourd’hui. Je crois que des choses ont commencé à être mises en place, mais il nous semble, à la CFDT, que cela serait intéressant de mettre ce sujet à l’ordre du jour d’une prochaine réunion pour voir tout ce qui peut, et doit, être mis en place et pour créer un dispositif très complémentaire de ce qui a déjà été fait *intramuros* dans notre établissement. Merci beaucoup.

Raphaël CHARPENTIER

Merci beaucoup. Sébastien THUBERT, je vais te laisser la parole, mais ce n’est pas forcément un point qui va prêter à un débat intense dans cette séance. Nous en prenons bonne note, et je soutiens

évidemment toute disposition qui permette le suivi le plus attentif possible de notre action sur les violences sexuelles et sexistes.

Sébastien THUBERT

Comme me l'avaient demandé le Président et la Présidente du Conseil, il sera fait lors de la prochaine séance un point sur le déploiement du plan VSS, et cette question pourra donc être abordée à cette occasion. Je peux tout de même vous donner quelques éléments. Le module de sensibilisation qui est en préparation et qui sera à destination de la communauté étudiante et doctorante à la rentrée va comporter un point spécifique consacré à la question des stages, et des situations à l'extérieur de Sciences Po. Notre dispositif s'applique à l'heure actuelle à ces situations, et nous en traitons dans le cadre d'enquêtes internes. Mais il est effectivement prévu qu'il y ait des sensibilisations et des informations spécifiques qui soient déployées pour ce temps-là. On aura l'occasion d'en parler au prochain Conseil, mais je tenais à vous l'indiquer dès maintenant.

Raphaël CHARPENTIER

Merci beaucoup. Je vais maintenant vous libérer, vous souhaiter une excellente journée et vous remercier d'avoir bien voulu vous joindre à ce Conseil. Nous nous retrouvons, il me semble, dans deux semaines à peu près pour un prochain Conseil de la Vie étudiante et de la Formation. Merci à toutes et à tous.

Raphaël CHARPENTIER lève la séance à 10 heures 00.